



N°20

Outarillois flash mensuel

FEVRIER 2016

Directeur de la publication : Michel CHAMBRIN - Responsable de la publication : Sylvain NAUDET
Mairie d'Outarville 9 avenue d'Arconville 45480 OUTARVILLE 02 38 39 50 19
Courriel : mairie.outarville@orange.fr Site internet : www.mairie.outarville.fr



Permanences des élus

Samedi 13 février de 10h à 12h à la mairie d'Outarville.
Samedi 20 février de 15h à 17h à la mairie de Saint Péavy.
Samedi 20 février de 10h30 à 12h à la mairie de Teillay .

Pour Acquebouille, Chantal IMBAULT au 06.79.83.25.73.

Pour Allainville, André VILLARD au 06.87.43.55.52
et Roselyne LACOMBE au 06.89.72.84.25

Dates à retenir



Conciliateur de justice à la Mairie
Vendredi 5 février de 9h30 à 12h00

Prise de rendez-vous préalable auprès de la Mairie.



Vente de crêpes et concours de déguisements
Vend 5 fév à 16H30
à l'école

Organisés par l'école Buissonnière afin de financer les sorties scolaires.

Rousettes le mardi 9 février
Organisé par le club des anciens à la salle des fêtes

Permanence de Madame le Député Marianne Dubois
Lundi 22 février de 15h00 à 17h00

à la Mairie.



Balayage mécanique des caniveaux : mardi 23 février

Merci de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Bal et crêpes : dim 28 février
Organisé par les CATM
A la salle des fêtes



N°20

Outarillois flash mensuel

FEVRIER 2016

Directeur de la publication : Michel CHAMBRIN - Responsable de la publication : Sylvain NAUDET
Mairie d'Outarville 9 avenue d'Arconville 45480 OUTARVILLE 02 38 39 50 19
Courriel : mairie.outarville@orange.fr Site internet : www.mairie.outarville.fr



Permanences des élus

Samedi 13 février de 10h à 12h à la mairie d'Outarville.
Samedi 20 février de 15h à 17h à la mairie de Saint Péavy.
Samedi 20 février de 10h30 à 12h à la mairie de Teillay .

Pour Acquebouille, Chantal IMBAULT au 06.79.83.25.73.

Pour Allainville, André VILLARD au 06.87.43.55.52
et Roselyne LACOMBE au 06.89.72.84.25

Dates à retenir



Conciliateur de justice à la Mairie
Vendredi 5 février de 9h30 à 12h00

Prise de rendez-vous préalable auprès de la Mairie.



Vente de crêpes et concours de déguisements
Vend 5 fév à 16H30
à l'école

Organisés par l'école Buissonnière afin de financer les sorties scolaires.

Rousettes le mardi 9 février
Organisé par le club des anciens à la salle des fêtes

Permanence de Madame le Député Marianne Dubois
Lundi 22 février de 15h00 à 17h00

à la Mairie.



Balayage mécanique des caniveaux : mardi 23 février

Merci de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Bal et crêpes : dim 28 février
Organisé par les CATM
A la salle des fêtes

A la salle des fêtes

Concours de L'assoce Barbeuk

Concours de dessin pour trouver le logo de l'association.

Pour participer vous trouverez le règlement du concours sur le site de la mairie.

Le concours est gratuit.

Infos pratiques

Recensement

Recensement de la population uniquement jusqu'au 21 février 2016 par un agent recenseur qui doit vous présenter sa carte.

Réunion de travail CCPNL

Dans le cadre du diagnostic Enfance Jeunesse, la CCPNL organise une étude sur les besoins sociaux en matière d'Enfance et Jeunesse. Chaque habitant peut venir participer à cette réunion. Réunion le jeudi 3 mars à 18h30 à la salle des fêtes.



Collecte des encombrants

Allainville-en-Beauce : 9 fév
Outarville : 10 fév
Faronville, Saint-Péravy,
Teillay-le-Gaudin : 11 fév

A mettre à l'emplacement habituel des poubelles *la veille du passage*. En fonction des volumes, le ramassage pourra se prolonger un jour de plus.

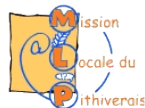
Déchets interdits : DEEE (frigo, télé, etc), gravats, pneus, huiles, matières dangereuses, bouteilles gaz, batteries.

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) :

Programme disponible dans la semaine du 8 sur le site :

www.mairie-outarville.fr

A défaut information disponible au 07.81.91.47.53



Permanence de la mission locale

Le 17 février à la mairie.



Relais d'assistantes maternelles « La cabane à malice »

Temps collectifs place du vieux marché de 9h30 à 11h30 :

Ve 5 févr : Carnaval,

Je 25 févr : Fête des grands-mères.

Inscriptions au moins 48 heures à l'avance.

Inscriptions au 02 38 39 14 75

Bibliothèque

6 place du vieux marché
4^{ème} mercredi (14h30 à 16h) et 2^{ème} jeudi (17h à 18h30)

Contact : 02.38.39.51.

Pour le prochain numéro de mars, les communiqués des associations et/ou partenaires extérieurs doivent parvenir en mairie avant le 15 février

A la salle des fêtes

Concours de L'assoce Barbeuk

Concours de dessin pour trouver le logo de l'association.

Pour participer vous trouverez le règlement du concours sur le site de la mairie.

Le concours est gratuit.

Infos pratiques

Recensement

Recensement de la population uniquement jusqu'au 21 février 2016 par un agent recenseur qui doit vous présenter sa carte.

Réunion de travail CCPNL

Dans le cadre du diagnostic Enfance Jeunesse, la CCPNL organise une étude sur les besoins sociaux en matière d'Enfance et Jeunesse. Chaque habitant peut venir participer à cette réunion. Réunion le jeudi 3 mars à 18h30 à la salle des fêtes.



Collecte des encombrants

Allainville-en-Beauce : 9 fév
Outarville : 10 fév
Faronville, Saint-Péravy,
Teillay-le-Gaudin : 11 fév

A mettre à l'emplacement habituel des poubelles *la veille du passage*. En fonction des volumes, le ramassage pourra se prolonger un jour de plus.

Déchets interdits : DEEE (frigo, télé, etc), gravats, pneus, huiles, matières dangereuses, bouteilles gaz, batteries.

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) :

Programme disponible dans la semaine du 8 sur le site :

www.mairie-outarville.fr

A défaut information disponible au 07.81.91.47.53



Permanence de la mission locale

Le 17 février à la mairie.



Relais d'assistantes maternelles « La cabane à malice »

Temps collectifs place du vieux marché de 9h30 à 11h30 :

Ve 5 févr : Carnaval,

Je 25 févr : Fête des grands-mères.

Inscriptions au moins 48 heures à l'avance.

Inscriptions au 02 38 39 14 75

Bibliothèque

6 place du vieux marché
4^{ème} mercredi (14h30 à 16h) et 2^{ème} jeudi (17h à 18h30)

Contact : 02.38.39.51.

Pour le prochain numéro de mars, les communiqués des associations et/ou partenaires extérieurs doivent parvenir en mairie avant le 15 février